



SUEZ RV NORD EST

**EDIFI NORD**

**MEMOIRE EN REPONSE AUX AVIS EMIS DURANT LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE  
ELECTRONIQUE CONCERNANT LE PROJET DE  
PERMIS D'AMENAGER POUR L'EXHAUSSEMENT D'UN TERRAIN AGRICOLE  
SUR LA COMMUNE DE WIEGE-FATY (02)**

**07 AOUT 2023**

## MEMOIRE EN REPONSE

### Préambule

Le présent document constitue une réponse aux avis émis durant la Participation du Public par Voie Electronique concernant le projet de permis d'aménager pour l'exhaussement d'un terrain agricole sur la commune de Wiège-Faty (02)

Le présent document fait référence à la demande de permis d'aménager pour l'exhaussement d'un terrain agricole sur la commune de Wiège-Faty (02) déposé le 28 juillet 2022 à la Préfecture de Laon (02).

## MEMOIRE EN REPONSE

### Réponse à l'observation du 2 août 2023 – émise par Sébastien DEPREZ - Riverain

L'exhaussement envisagé par la société EDFI Nord suite à l'agrandissement du site d'enfouissement va de nouveau considérablement impacter le secteur et la commune de Wiège-Faty. En effet, ces nouveaux casiers seront proches de Faty et de ses habitations. Le paysage va être grandement modifié sans parler de l'impact environnemental. Tout est calculé sur une série de projections qui ne tiennent pas compte des règles parfois contraires aux nôtres du vivant et de la nature.

L'exhaussement prévu dans le cadre de la demande de permis d'aménagé, va en effet modifier le paysage très localement, néanmoins, cet exhaussement permet principalement de limiter au maximum un surcroit local de trafic routier lié aux travaux de l'extension de l'ISDND (déjà autorisée par ailleurs). Pour rappel, les travaux d'exhaussement vont se dérouler sur un temps court (environ 6 à 10 mois) et les terrains seront rendus à l'activité agricole à l'issue de ces derniers. En outre, les aménagements connexes à l'exhaussement vont également améliorer la situation vis-à-vis de l'environnement actuel grâce notamment à des plantations préconisées par un bureau d'études spécialisé et la création d'ouvrages spécifiques de gestion des eaux.

Le site reste en surplomb de l'Axe-Vert / Euro-route et en bordure de la D 31 comment peut-on garantir qu'aucun désagrément ne va s'en suivre ? Que lors des événements climatiques de plus en plus conséquents, qu'aucune coulée de boue ou autres écoulements ne vont pas survenir ?

L'ensemble des éléments relatifs à la tenue géotechnique ont été étudiés, dans le cadre de notre demande, avec le plus grand soin et des marges de sécurité suffisantes pour garantir la stabilité dans le temps de cet exhaussement.

Nous avons déjà sur le secteur porcheries, centres de méthanisation, parcs éoliens. N'y a-t-il pas des lieux plus propices, moins contraints par les constructions déjà présentes pour accueillir ce projet ?

Comme expliqué plus avant, l'exhaussement prévu dans le cadre de la demande de permis d'aménagé, va en effet modifier le paysage très localement, néanmoins, cet exhaussement permet principalement de limiter au maximum un surcroit local de trafic routier lié aux travaux de l'extension de l'ISDND (déjà autorisée par ailleurs). Il va de soi que la gestion des matériaux au plus près de leur lieu d'extraction et dans un temps relativement court, sans avoir à emprunter les voies routières locales constitue la solution la moins impactante. D'autant que les surfaces impactées retrouveront rapidement leur destination agricole.

## MEMOIRE EN REPONSE

Le Département, la Région veulent valoriser le secteur Thiérache via le tourisme avec des éléments tels que l'Euro-route, des édifices emblématiques comme les églises fortifiées, les espaces naturels, le bocage, les cours d'eau, la liste est longue. La mise en valeur du secteur va forcément pâtir de ce nouveau projet. Il s'y implante nombre de structures qui vont à l'encontre de ces objectifs.

Comme expliqué plus avant les travaux d'exhaussement vont durer entre 6 et 10 mois. Les terrains retrouveront leur vocation agricole et les objectifs de valorisation des espaces naturels ne seront pas impactés. Par ailleurs des plantations renforçant l'aspect bocager local seront réalisées.

Le site va venir frapper aux portes de la commune, l'immobilier, déjà, peut-être va devoir également subir cette installation. Qui peut envisager d'installer sa famille dans une zone où les nuisances vont s'accroître ?

La qualité des déchets enfouis évolue grâce notamment aux améliorations du tri et de réemploi. Le caractère fermentescible de ces derniers et les nuisances associées iront en décroissant. Enfin, aucune étude n'a jamais établi un lien entre une baisse d'attractivité immobilière et la présence d'un outil de gestion des déchets. Contrairement aux idées reçues, dont on peut néanmoins comprendre la légitimité, la présence d'ISDND n'a pas pour conséquence une dévaluation du patrimoine immobilier ou du foncier. A titre d'exemple, plusieurs lotissements pavillonnaires ont été créés à proximité de sites SUEZ (Pennes-Mirabeau (13)) ou plus près de nous, à Lelling et Téting-sur-Nied (57), tout comme dans des communes riveraines du site de Lesmenils (54) ces dernières années. La presse a également relayé le fait que la proximité de l'ISDND d'Allemant (02) ne constitue pas un frein à l'installation de nouvelles familles. En effet, le journal L'Union du 8 novembre 2015 titrait : « Le Centre d'enfouissement d'Allemant ne pollue pas l'activité immobilière ». Enfin, nous souhaitons rappeler que l'exhaussement sera réalisé à partir de matériaux naturels d'extraction et non de déchets.

## MEMOIRE EN REPONSE

Permettez-moi également de relever un paradoxe. Il nous est demandé de tirer au maximum nos déchets ménagers (carton, plastiques et autres contenants). Ce tri nécessaire pour notre environnement, notre avenir entraîne forcément un plus grand volume de déchets dit recyclables que de déchets « définitifs » Pourquoi dans ce cas, doit-on sortir nos poubelles « jaunes » de déchets recyclables seulement tous les 15 jours donc à une fréquence moindre que celle « grise » destinée aux déchets non-valorisables ? Comment justifier l'agrandissement du site si nous tendons vers un tri maximum et une revalorisation optimum des déchets ?

Nous ne pouvons nous prononcer sur la fréquence choisie par la collectivité pour la collecte des déchets recyclables. En revanche, il apparait évident que le geste de tri doit être maintenu et renforcé. Malgré un « tri maximum et une revalorisation optimum » des déchets il y a toujours un « déchet ultime » qu'il convient de traiter dans les meilleures conditions. Rappelons également que les capacités de stockage de déchets du département notamment ont globalement diminué à la suite de la fermeture du site d'Allemant.

## MEMOIRE EN REPONSE

### Réponse à l'observation du 4 août 2023 émise par Mme FORTIN – Maire de Monceau sur Oise

Concernant les eaux pluviales, le nécessaire serait fait pour protéger la RD 31 des coulées de boue et inondations : qu'est-il prévu pour protéger la voie verte (Axe Vert) ? Le 1er août 2023, une partie de cette voie située à la limite du site EDIFI Nord a été inondée sur plus de 10 m suite aux pluies incessantes de ces dernières semaines (voir photo ci jointe). Le dérèglement climatique est-il pris en considération ?

Pour rappel, les travaux d'exhaussement vont se dérouler sur un temps court (environ 6 à 10 mois) et les terrains seront rendus à l'activité agricole à l'issue de ces derniers. Le projet ne prévoit ainsi aucune nouvelle surface imperméabilisée.

En outre, les aménagements connexes à l'exhaussement vont également améliorer la situation vis-à-vis de l'environnement actuel grâce notamment à des plantations préconisées par un bureau d'études spécialisé et la création d'ouvrages spécifiques de gestion des eaux.

Comme indiqué dans le paragraphe 1.6 du permis d'aménager, actuellement, les eaux de ruissellement rejoignent deux canalisations d'un diamètre de 200 mm chacune traversant la parcelle agricole et dirigeant les écoulements vers le nord - 2 exutoires naturels situés dans la forêt en limite de parcelles (exutoire naturel). Après ces exutoires, les eaux s'infiltrent dans le milieu naturel.

Afin de maintenir une continuité hydraulique, le projet prévoit la création de 6 fossés périphériques de collecte et de transit des eaux pluviales. Ces fossés seront enherbés permettant également ainsi l'infiltration d'eau et évitant toute imperméabilisation.

Les aménagements de gestion des eaux ont été dimensionnés pour des événements pluviométriques de retour 10, 30 et 100 ans.

Ainsi, le projet permet de ne pas modifier les écoulements de eaux et ainsi de protéger la RD31 mais également la voie verte (Axe Vert)

## MEMOIRE EN REPONSE

Dans le dossier de la MRAe 2023/7001 au paragraphe « Paysage et Patrimoine » est noté dans « Sensibilité du territoire et enjeux identifiés: « Eglise fortifiée de Flavigny le Grand et Beaurain et Malzy ». Même si l'Eglise de Monceau sur Oise n'est pas inscrite aux Monuments Historiques elle fait partie des Eglises Fortifiées de Thiérache. Cette même phrase avait déjà été utilisée lors de l'enquête publique concernant l'extension du centre d'enfouissement en 2022.

L'intégration paysagère du projet a été étudiée dans une étude paysagère complète en mars 2022.

Celle-ci prend en compte l'impact potentiel du projet et plus particulièrement son impact à partir de la commune de Monceau sur Oise.

Une vue d'intégration a été réalisé à partir de la zone la plus proche de Monceau sur Oise (vue 6 en page 84 du permis d'aménager).

Celle-ci montre que le projet n'est pas du tout visible de la commune.

Ainsi, le projet n'aura pas d'impact sur la commune de Monceau sur Oise ni sur son patrimoine architectural.